



Courseulles
La station bien-être SUR-MER

DECISION N° D2025-004

MAPA 2024-012 / AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD79 AU CROISEMENT AVEC L'ENTREE DE LA ZAC DU CLOS ST-URBIN ET LA FUTURE CASERNE DU SDIS A COURSEULLES-SUR-MER (14470)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 29 novembre 2024,

Considérant l'analyse des 5 offres réceptionnées,

DECIDE

- De conclure le MAPA 2024-13 avec JONES TRAVAUX PUBLICS sis 1 route de la Vallée de l'Odon - Tournay sur Odon - 14310 VAL D'ARRY, Siret n° 495 129 074 00029 pour son offre d'un montant global de 592 356,85 € HT soit 710 828.22 € TTC
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 20 janvier 2025

Signé le *Lh. M. B25*

Publié le *Lh. M. B25*

LE MAIRE

Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX